

**Procès-verbal de séance**  
**Commission départementale de la coopération intercommunale – Formation restreinte**  
**Mardi 18 décembre 2018 à 10h00**

*La liste des participants est jointe en annexe n°1.*

*La présentation de l'ordre du jour est jointe en annexe n°2.*

Aucune condition de quorum n'étant requise, la séance est ouverte à 10h00.

**1. Accueil des élus.**

M. le Préfet remercie les membres présents à cette deuxième séance qui fait suite à celle organisée le 29 novembre 2018 et ajoute que celle-ci se déroule sans condition de quorum sur la base du même ordre du jour que celui sur lequel la CDCI a été sollicitée précédemment. Il annonce les points inscrits à l'ordre du jour puis comptabilise les éventuels pouvoirs et en dénombre deux.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2018.**

M. le Préfet demande si les membres présents ont des observations à apporter sur ce document. Dans la négative, le procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

**3. Examen du projet de retrait dérogatoire de la commune de Laboissière-en-Thelle de la Communauté de communes Thelloise pour adhérer à la Communauté de communes des Sablons.**

M. Renon présente ce dossier en soulignant que cette demande est un souhait du conseil municipal formalisé par une délibération en date du 5 octobre 2017 et qu'il a été réitéré le 27 septembre 2018. Il rappelle également que le conseil communautaire de la Communauté de communes des Sablons a accepté l'adhésion de la commune de Laboissière-en-Thelle et que ses communes membres ont majoritairement (80,95 % des communes représentant 82,14 % de la population) délibéré en faveur de ce projet.

M. Thomas, maire de Laboissière-en-Thelle invité par M. le Préfet, expose les motivations de son conseil municipal et précise notamment que le projet de changement de communauté de communes a été lancé suite à une délibération en date du 25 mai 2011. A l'époque, les élus avaient voté à l'unanimité pour un retrait de la Communauté de communes du Pays de Thelle et une adhésion à la Communauté de communes des Sablons. Le conseil municipal avait de nouveau délibéré à l'unanimité le 7 juillet 2011 en argumentant plus en détail cette demande.

M. Thomas précise, par ailleurs, que :

- les habitants travaillant à Paris ou en région parisienne se rendent à Méru qui est mieux desservie pour le train ou le bus ;
- l'aménagement du parking de la gare de Laboissière – Le Déluge a été réalisé par la Communauté de communes des Sablons ;
- les administrations telles que La Poste et le Centre des impôts se situent à Méru ;
- les habitants fréquentent régulièrement la piscine intercommunale des Sablons à Méru (5km) ;
- les habitants fréquentent la zone de chalandise, dont la grande surface Auchan, de Méru ;
- certains élèves côtoient le lycée professionnel Lavoisier ou le lycée Condorcet de Méru ;
- Laboissière-en-Thelle se situe sur le bassin versant de l'Esches, l'assainissement collectif ne peut se faire que sur la station d'épuration de Méru ;

- la commune est limitrophe aux communes d'Andeville, Méru, Corbeil-Cerf et La Drenne et se trouve donc dans le bassin de vie de la Communauté de communes des Sablons.

M. le Préfet souligne que la logique de bassin de vie et la notion de centre d'intérêt, se situant tous deux à Méru, sont des éléments déterminants dans la volonté de la commune. Il demande quel lien la commune entretient avec la Communauté de communes Thelloise et si elle est, sur le plan scolaire, organisée en RPI ?

Pour M. Thomas, aucun lien n'est effectif entre la commune et la Communauté de communes Thelloise, si ce n'est la déchetterie qui a depuis été reprise par le Syndicat mixte départemental de l'Oise. Il précise par ailleurs ne pas être en RPI sur le plan scolaire.

M. Letellier précise que cette adhésion aura un intérêt non négligeable pour la Communauté de communes des Sablons dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Mme Renault demande ce que pense le Président de la Communauté de communes Thelloise de cette demande de retrait ?

M. Renon lit le courrier du Président de la Communauté de communes Thelloise en date du 16 novembre 2018 et précise que ce dernier s'oppose à ce départ. Il déplore le délai particulièrement restreint, au vu de la date de dépôt de la délibération, durant lequel la procédure dérogatoire est menée. La Communauté de communes Thelloise indique, suite aux effets de la fusion de 2016, qu'elle concentre tous ses efforts dans la recomposition de son paysage intercommunal, grâce notamment à la révision en cours de son SCOT et à l'instauration d'un mode de financement unifié du service public d'élimination des déchets. M. le Président souhaite par ailleurs que ce départ puisse être différé au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. Letellier précise que la demande de la commune de Laboissière-en-Thelle est toujours la même depuis deux mandatures et estime qu'il ne serait pas raisonnable d'en attendre une troisième pour finaliser ce projet datant de 2011.

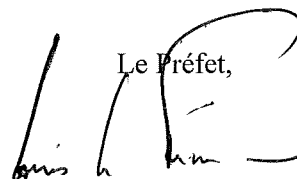
Mme Renault indique qu'il serait judicieux de ne pas déstabiliser le périmètre des intercommunalités jusqu'au renouvellement général des conseils municipaux.

M. le Préfet informe les membres présents qu'il souhaite rester neutre dans ce projet et qu'il a souligné l'importance, pour la commune, de la logique du bassin de vie ; il suivra donc l'avis de la CDCI.

M. le Préfet soumet au vote ce point et constate que les membres présents sont favorables, à la majorité (trois voix pour, deux voix contre et une abstention), au projet de ce retrait.

Avant de quitter l'hémicycle, M. le Préfet remercie à nouveau les élus de leur présence.

La séance est levée à 10h30.

 Le Préfet,

Louis LE FRANC

## ANNEXE N°1

Liste des membres de la Commission départementale de coopération intercommunale  
Séance du 18 décembre 2018 à 10h00 – Formation restreinte

### **Collège des maires des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale**

Nom, Prénom	Qualité	
BRACQUART Jean-Luc	Maire du Mont-Saint-Adrien	Présent
MORENC François	Maire de Sacy-le-Petit	Absent
PETREMENT Alain	Maire d'Ermenonville	Absent excusé
RENAULT Christiane	Maire de Porcheux	Présente
VASSELLE Alain	Maire d'Oursel-Maison	Absent

### **Collège des maires des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale**

Nom, Prénom	Qualité	
PINSSON Jacques	Maire de Villers-Sous-Saint-Leu	Absent excusé

### **Collège des maires des cinq communes les plus peuplées du département**

Nom, Prénom	Qualité	
LOISELEUR Pascale	Maire de Senlis	Absente
MARINI Philippe	Maire de Compiègne	Absent
VILLEMAIN Jean-Claude	Maire de Creil	Absent

### **Collège des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**

Nom, Prénom	Qualité	
CARVALHO Patrice	Président de la CC des Deux Vallées	Absent
DEGUISE Patrick	Président de la CC du Pays Noyonnais	Absent excusé
DUFOUR Jean-François	Vice-Président de la CA du Beauvaisis	Absent excusé
LEMAITRE Gérard	Conseiller communautaire de la CC du Vexin-Thelle	Absent
LETELLIER Alain	Président de la CC des Sablons	Présent

### **Collège des présidents des syndicats de communes et syndicats mixtes**

Nom, Prénom	Qualité	
BOUCHER Alain	Président du Syndicat mixte du parc multi-sites de la vallée de la Brèche	Absent excusé

### **Collège des représentants du Conseil départemental de l'Oise**

Nom, Prénom	Qualité	
VAN-ELSUWE Ophélie	Conseillère départementale de Clermont	Présente

### **Collège des représentants du Conseil régional Hauts-de-France**

Nom, Prénom	Qualité	
MARTIN Manoëlle	Vice-présidente du Conseil régional Hauts-de-France	Absente excusée

## ANNEXE N°2

### Ordre du jour

Commission départementale de coopération intercommunale – Formation restreinte  
Séance du 18 décembre 2018 à 10h00

1. Accueil des élus ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 ;
3. Examen du projet de retrait dérogatoire de la commune de Laboissière-en-Thelle de la Communauté de communes Thelloise pour adhérer à la Communauté de communes des Sablons.